



## CONSEIL COMMUNAL DU 6 NOVEMBRE 2018.

**Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 6 novembre 2018 à 20H.**

**Etaient présents :** Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président  
Carole NACHTERGAELE, Sandrine MALCHAIR,  
Echevins  
Germain VOSSEN, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA,  
Raphaël LEBLANC, Francine ABEELS, Anny  
DEVILLERS, Marie-Rose THIRIONET, Conseillers  
Danielle JACOB, Secrétaire

### SEANCE PUBLIQUE

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20H10.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Monsieur le Bourgmestre remercie les Conseillers d'excuser l'absence de MM. Allard et Jarbinet, en séjour professionnel à l'étranger. Il signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose aux Conseillers d'adopter l'ordre du jour tel qu'il leur a été transmis.

**A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.**

#### **2. Communications.**

Monsieur le Bourgmestre donne connaissance des chiffres de la population scolaire au 1<sup>er</sup> octobre 2018 :

- Maternelle Fexhe : 44
- Maternelle Voroux : 32
- Primaire Fexhe : 100 + 3 élèves en intégration (inscrits dans une école d'enseignement spécialisé)
- Primaire Voroux : 52
- Total : 228 élèves + 3 en intégration

Comme dit précédemment, le nombre d'élèves inscrits en maternelle va augmenter au fil de l'année scolaire.

S'agissant de communications, ce point n'appelle pas de vote.

### **3. Service d'hiver.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame l'Echevin des Travaux pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele précise qu'il s'agit du même cahier des charges que les années précédentes, que la procédure négociée sans publication préalable sera utilisée et que plusieurs prestataires seront consultés. Le coût dépendra comme chaque année de la rigueur de l'hiver, et le service pourra commencer fin novembre pour se terminer fin mars.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le cahier des charges et la procédure de marché.

**A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier des charges et la procédure de marché.**

### **4. Compte communal 2017 – Rapport**

Monsieur le Bourgmestre détaille les éléments essentiels du compte :

- Au service ordinaire, le compte se solde par un boni budgétaire de 971.398,41 € et un boni comptable de 1.004.366,01 € ;
- Au service extraordinaire, le compte se clôture en boni budgétaire de 93.970,59 € et en boni comptable de 1.693.701,40 €.

Monsieur le Bourgmestre ajoute que, contrairement à ce qui été dit un peu partout, fin 2018, la dette globale de la Commune est de 3.645.140,73 € Les subsides sous forme de prêt s'élèvent à 1.011.264,45 €, et ne sont donc pas remboursés par la Commune, même s'ils sont inscrits dans la comptabilité communale. Les subsides reçus sous cette forme par la Commune sont notamment

- 1.900.000 € pour la sucrerie
- 1.500.000 € pour l'école de Fexhe
- 350.000 € pour les voiries
- 150.000 € pour les trottoirs.

La dette par habitant est de 208 € par an. Ces chiffres sont ceux de Belfius, qui est le banquier de la Commune et qui connaît donc parfaitement sa situation.

Monsieur le Bourgmestre conclut que la situation financière de la Commune est saine et qu'on va continuer à emprunter, parce que les possibilités sont énormes : emprunter à moins d'1 %, c'est enrichir la commune, sinon on pénalise les générations futures.

## **5. Compte communal 2017 – Approbation.**

Monsieur le Bourgmestre précise que le compte 2017 est le reflet exact des recettes et des dépenses de l'année, et propose d'approuver ce compte tel que présenté.

Monsieur Vossen regrette que le subside pour la plaine de sport n'ait pas été utilisé.

Monsieur le Bourgmestre estime que Monsieur Vossen a tout à fait raison, mais il ne peut pas critiquer les personnes qui ne sont pas là.

Monsieur Leblanc n'a pas la même analyse. Il estime que la part propre de la dette a diminué parce que certains emprunts n'ont pas été contractés, par exemple pour les voiries, la balayeuse, etc. Si le marché n'a pas été attribué en 2017, le montant de la balayeuse a bien été engagé. Il y a du retard dans l'engagement pour les voiries, et il le regrette. Il demande pourquoi ce retard.

Monsieur le Bourgmestre est de son avis en ce qui concerne les voiries, le problème vient de la Région Wallonne, dont les pratiques générales ne sont pas imputables à la gestion du Bourgmestre et du Collège.

Monsieur Leblanc estime que, toutes choses restant égales, la moyenne régionale de la dette par habitant est de 1.225 €, tandis qu'à Fexhe elle est de 2.378 € avec les emprunts « d'Etat ». Ces emprunts sont aussi pris en compte pour les autres communes. Si on prend toutes les communes de Liège, on est encore à 800 € de plus que la plus mauvaise.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que ces chiffres sont une image, mais il ne faut pas croire que la Commune est mal gérée, sinon le CRAC serait déjà arrivé. Il signale que la présence du CRAC permet de faire des emprunts : les communes sous CRAC peuvent investir dans les grandes structures. La remarque de Monsieur Leblanc est justifiée, mais pas pertinente.

Monsieur Leblanc constate que les dépenses de personnel restent stables, alors que le nombre de personnes diminue. Il s'agit donc de personnel non subsidié. Les recettes fiscales sont en diminution, la dette augmente plus que les recettes, un déficit financier s'annonce donc. Il prévoit que les impôts vont augmenter, notamment les additionnels.

Monsieur le Bourgmestre répond que cela dépend du Gouvernement Wallon : s'il estime qu'on ne taxe pas assez, il faudra augmenter les taxes pour ne pas être pénalisé.

Monsieur Leblanc est d'avis que si on n'avait pas augmenté autant l'IPP en 2014, et si on avait augmenté le précompte immobilier à la place, on n'aurait peut-être pas été pénalisé.

Monsieur Vossen indique que le précompte immobilier ne rapporte rien.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'on a fait pour bien faire, il n'y avait pas de règle définie par le gouvernement à ce moment. A Fexhe, il n'y a pas de zoning, pas de recettes d'exploitation, parce que c'est un choix politique de préserver la commune. Le coût par famille de l'augmentation est d'environ 100 €.

Monsieur Leblanc estime que c'est plutôt 300 € environ par famille avec un salaire normal.

Madame Abeels estime qu'il n'y a pas 36.000 solutions pour gérer une commune. Les actions politiques sont différentes : on peut essayer de faire plus ou moins de social. Mais l'école devait être faite, c'est du social aussi. Certains choix ne sont pas faciles à prendre.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le compte communal pour l'exercice 2017.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le compte communal pour l'exercice 2017.**

## **6. Modifications budgétaires pour l'exercice 2018.**

Monsieur le Bourgmestre détaille les modifications proposées :

- Le résultat du compte est intégré ;
- Le solde montre un boni de 816.224 € au service ordinaire et de 39.769 € à l'extraordinaire ;

Au service ordinaire, pour les dépenses

- Les principales augmentations concernent la cotisation de responsabilisation, les honoraires d'expertise, l'enseignement, la fabrique d'église de Fexhe ;
- Les principales diminutions portent sur les primes d'assurance et les traitements.
- Soit au total, une augmentation 51.753 € ;

Pour les recettes

- Le boni du service ordinaire est ajouté, soit 310.658 € ;
- Les subsides APE diminuent en fonction de la diminution des traitements versés ;
- Les dividendes d'intercommunale diminuent ;
- Des subventions sont ajoutées pour un montant de 29.000 € (enseignement, environnement).
- Soit un total de 298.098 € ;

Au service extraordinaire,

- Les augmentations de dépenses concernent le fonds de réserve, un subside pour la Fabrique d'église de Fexhe, les bulles à verre enterrées.
- Les augmentations de recettes portent sur les subsides pour la voirie.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les modifications budgétaires pour l'exercice 2018.

**A l'unanimité, le Conseil approuve les modifications budgétaires pour l'exercice 2018.**

## **7. Assemblées générales des intercommunales.**

Monsieur le Bourgmestre donne lecture des ordres du jour des assemblées générales :

### IILE : 29 novembre 2018 à 18H

Ordre du jour

Approbation du plan stratégique 2017-2019 – Evaluation 2018

### Intradel : 29 novembre 2018 à 17H

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire et de deux scrutateurs
2. Plan stratégique 2017-2019 – Actualisation 2019
3. Démissions / Nominations

### CILE : 29 novembre 2018 à 17H

Ordre du jour

1. Plan stratégique 2017-2019 – 1<sup>e</sup> évaluation – Approbation
2. Ajustement du budget 2019 – Approbation
3. Fixation des minima des règlements d'ordre intérieur des organes de gestion – Approbation
4. Représentants des délégations syndicales – Ratification
5. Avantages en nature des Président et Vice-Président, sur recommandation du Comité de rémunération – Approbation
6. Lecture du procès-verbal – Approbation

### AIDE : 26 novembre 2018 à 17.30H

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 19 juin 2018
2. Approbation de l'évaluation du Plan stratégique 2017-2019

### IMIO : 28 novembre 2018 à 18H à Gembloux

1. Présentation des nouveaux produits
2. Evaluation du plan stratégique pour 2018
3. Présentation du budget 2019 et approbation de la grille tarifaire 2019
4. Nomination d'administrateur

Assemblée générale extraordinaire à 19.30H

Ordre du jour

Modification des statuts – mise en conformité par rapport au nouveau décret visant à renforcer la gouvernance et la transparence au sein des structures locales

### SPI : 30 novembre à 17H

Ordre du jour :

Assemblée générale ordinaire

1. Plan stratégique 2017-2019 – Etat d’avancement au 30/9/2018
2. Démissions et nominations d’administrateurs

Assemblée générale extraordinaire  
Modifications statutaires

ECETIA Intercommunale : 29 novembre à 18.30H

Ordre du jour :

1. Approbation de l’évaluation du Plan stratégique 2017-2019 conformément à l’article L1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
2. Lecture et approbation du PV en séance

Monsieur le Bourgmestre propose d’approuver tous les points évoqués ci-avant.

**A l’unanimité, le Conseil approuve tous les points des ordres du jour des assemblées générales.**

PUBLIFIN : 30 novembre à 17.30H

Ordre du jour :

1. Assemblée générale extraordinaire  
Modification de la dénomination sociale de la société. Adaptation des statuts par suite de la modification de la dénomination sociale.
2. Assemblée générale ordinaire  
Plan stratégique 2017-2019 – 2<sup>e</sup> évaluation

Monsieur le Bourgmestre propose de laisser les délégués libres de leur vote.

**A l’unanimité, le Conseil décide de laisser les délégués libres de leur vote.**

### **8. Modification des montants des amendes pour les infractions relatives à l’arrêt et au stationnement.**

Monsieur le Bourgmestre explique que le règlement général de police est commun à toutes les communes de la zone de police.

Toute modification qui y est apportée doit être reportée dans notre règlement général. En l’espèce, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, les montants des perceptions immédiates en matière de roulage ont été revus à la hausse, par arrêté royal. Les amendes administratives ont été modifiées en conséquence pour les infractions en matière de stationnement depuis l’arrêté royal du 19 juillet 2018.

Les infractions de 1<sup>e</sup> catégorie sont sanctionnées d'une amende de 58 € au lieu de 55 €, et celles de 2<sup>e</sup> catégorie d'une amende de 116 € au lieu de 110 €.

La Commune doit donc adapter ces montants dans son règlement général.

Monsieur le Bourgmestre signale également que les contrôles routiers seront nombreux sur la Grand Route dans les prochains mois.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adapter le règlement communal en augmentant le montant de ces amendes.

**A l'unanimité, le Conseil approuve la modification du règlement communal.**

### **9. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018.**

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018 tel que transmis aux Conseillers.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018 tel que transmis.**

Monsieur le Bourgmestre salue le départ du Conseil de Madame Abeels et Monsieur Vossen, et leur remet un cadeau en remerciement de leur dévouement pendant de nombreuses années.

Monsieur Vossen remercie pour la collaboration de tous pendant 18 ans, et annonce qu'il viendra encore en spectateur au Conseil.

Monsieur le Bourgmestre répond que lui-même, le Collège et le Conseil estiment qu'il a été un conseiller atypique, qui a fait des remarques pertinentes dont il a été tenu compte. Il gardera un excellent souvenir de son passage comme conseiller.

Madame Abeels donne lecture du texte suivant :

« Voilà, c'est mon dernier Conseil communal. Ces 6 ans ont passé très vite. Je tiens à remercier la Directrice générale et l'ensemble du personnel communal, le Collège ainsi que l'ensemble des Conseillers et enfin mon groupe pour leur travail constructif pour les Fexhois ainsi que pour leur soutien lors des moments difficiles que j'ai vécus.

Pendant six ans, j'ai appris à connaître de belles personnes.

C'est avec un petit pincement au cœur que je vais vous quitter mais je ne resterai pas inactive.

Je souhaite bonne chance au nouveau conseil communal qui va se mettre en place, qu'il œuvre dans l'intérêt de tous nos citoyens pour qu'ils soient heureux dans notre belle commune.

Bonne route pendant ces six prochaines années.

Finalement, avant de partir, je présenterai une dernière requête.

Comme vous le savez, je circule beaucoup dans la commune et j'ai souvent été interpellée par des personnes qui aimeraient avoir un lieu de dispersion des cendres dans chaque cimetière.

J'ai personnellement été confrontée à ce problème lors du décès de mes parents et j'aurais préféré qu'ils soient à Roloux plutôt qu'à Robermont.

Je vous suggère donc d'y penser pour l'avenir.

Merci d'avance. »

Monsieur le Bourgmestre lui répond en toute amitié que cette demande sera exaucée dès que possible. Les cimetières vont prendre un autre visage, et il espère qu'on en fera une priorité.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20H50.